



Déclaration liminaire CTI du 21/05/2019

La CGT espère que ce 1er CTI, qui se tient depuis les élections professionnelles, pourra relancer un dialogue social respectueux et constructif, dialogue social qui avait pu être mis à mal ces dernières années.

Nous tenons à pointer les difficultés récurrentes dans les services et établissements, en matière de locaux, de conditions de travail et de manque de moyens humains et matériels liés à la charge de travail.

Effectivement, dans les SPIP, la charge de travail ne peut qu'aller en augmentant : la mise en œuvre de la loi de programmation justice, le déploiement du RPO 1, la création des référents territoriaux du TIG, en sont des exemples. C'est pourquoi la CGT Insertion Probation, dénonce, une fois encore, la lenteur de l'administration quant à la mise en œuvre concrète d'organigrammes de référence dans les SPIP : le constat criant du sous effectif chronique des services, que ce soit en conseillers pénitentiaires d'insertion et de probation ou en personnels administratifs, confirme nos soupçons : l'administration reste sourde aux appels des terrains !

La mise en œuvre précipitée des référents territoriaux du TIG, dont les modalités ne respectent ni le cadre statutaire ni le cadre légal, va priver les services d'agents en capacité de prendre en charge les personnes placées sous mains de justice. Comme elle le fait depuis janvier 2019, la CGT Insertion Probation va poursuivre sa lutte pour le respect du Droit et des procédures : nous continuerons à tenir un discours ferme et argumenté, garant du respect des missions statutaires de chaque corps !

Alors que le RPO1 est déployé, sans tenir compte de la situation des ressources humaines, le recours aux contractuels, particulièrement parmi les psychologues, fragilise encore plus les services et les équipes. La CGT Insertion Probation demande à ce que l'administration soit force de proposition dans les arbitrages interministériels afin que le statut de ce corps aboutisse enfin !

De plus, lors de notre précédente audience en février 2019, nous vous avons fait part des difficultés rencontrées par les terrains en terme de locaux disponibles et fonctionnels. Nous vous alertons de nouveaux sur l'état des services de la DISP de Toulouse et des conditions de travail dégradées que subissent les agents qui sont sous votre responsabilité. Nous demandons qu'une réflexion précise et urgente soit effectuée sur l'état des locaux et que toutes les solutions soient étudiées : déménagement, remise à niveau, réorganisation...

Nous demandons que la gestion de ces dossiers importants évolue favorablement. Trop souvent les agents restent dans le flou face à des hiérarchies locales qui renvoient la balle vers la DISP et inversement !

Les économies budgétaires et les reproductions de schémas d'installation amènent à avoir des locaux de travail générateurs de Risques Psycho-Sociaux : acoustique défaillante, manque de place, transposition inadaptée du sécuritaire "milieu fermé" en "milieu ouvert", luminosité, issue de secours, sas d'entrée... les acteurs de terrains ne doivent plus être ignorés !

Ceux qui subissent au quotidien les conditions de travail dégradées dans les services doivent être entendus et leurs avis pris en compte. Les instances de dialogue social que sont les CTS et les CHSCTD doivent pouvoir réinvestir ces champs de compétence, il est de leurs prérogatives de traiter ces questions.

Que ce soit en établissement pénitentiaire ou en SPIP, la CGT s'engage à continuer de défendre les conditions de travail de l'ensemble des personnels, dans le respect des règles du dialogue social et des missions de chacun.

Les représentants CGT/CGT Insertion Probation
Le 21/05/2019